

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 36

Artikel: Le "fait-divers" d'Anatole Tardiveau
Autor: Tardiveau, Anatole
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES: Canton, 20 cent.
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteur Vaudois,
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

fr. 2.—

en s'adressant à l'administration, Pré-
du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du Numéro du 4 sept. 1920. — Le costume
Vaudois. — Lo VILHIO DÈVESÀ: Po savey
l'avini (Djan D-zàtiel). — Le « Fait-Divers » d'Anatole
Tardiveau (Imité de l'anglais de Marc Twain). —
Mœurs d'autrefois (Charles Gillard). — Stérile at-
tente, suite et fin (R. Molles). — FEUILLETON: Dans le
train (Solandieu.) — Association des Vaudoises.



LE COSTUME VAUDOIS

U cours de la deuxième assemblée gé-
nérale de l'Association des Vaudoises tenue
à Montreux le samedi 8 mai 1920, Mme
Widmer-Curtat, présidente, a annoncé qu'elle
et son mari créaient, aux fins de lutter contre la fan-
tasiaie et le mauvais goût dans la confection du cos-
tume vaudois, un prix annuel de 200 francs (Prix
Widmer) pour la section qui, au prorata du nom-
bre de ses membres, comptera le plus grand nombre
de costumes corrects.

Voici, pour les Vaudoises, et surtout pour les
futurs Vaudoises, une description du costume
vaudois authentique :

Une jupe de couleur, ample, froncée à la taille,
de longueur raisonnable et sans garniture, en co-
tonne, lainage, milaine, gallette, toile nationale, soie
ancienne. Un corsage de mérinos, d'alpaga ou de
tout autre lainage noir, velours exclu, croché de-
vant par des crochets et non pas lacé; le dos finis-
sant par une petite basque; le devant par une
pointe peu prononcée.

Un fichu de tulle ou de mousseline, plissé un
peu derrière de façon à dégager la nuque en fai-
sant une pointe; pris devant dans le corsage et fer-
mé par une petite broche. Ce fichu peut être en cou-
leur, mais il est plus élégant en blanc. Il peut être
aussi porté sur le corsage s'il est en broderie ou en
dentelle ancienne, mais ceci est une exception.

Le tablier doit être long, ample, froncé à la
taille, sans garniture et attaché par des attaches
ou un ruban assorti. Il peut être de soie, de co-
tonne, d'indienne, en harmonie avec la couleur de
la jupe.

Les manches sont en toile de fil serrées au coude
par un étroit poignet que ferment des boutons
doubles, si possible en strass, reliés deux par deux
par une chaînette d'argent. Pour l'hiver, on peut
porter des manches longues et plates du même tissu
que le corsage.

Le collier est en grenat, avec fermoir or placé
devant ou il est en paillettes d'or. Un velours noir
tout simple fait très bien.

Les bas sont noirs ou blancs, les souliers de pré-
férence bas, à talons bas, mais jamais blancs ou
jaunes.

La coiffe est en taffetas noir, garnie de vraie
dentelle de soie, si possible. Cette dentelle doit
être un peu gommée pour se tenir bien et former
comme une auréole autour du visage, sur lequel
elle ne doit pas tomber. Elle est posée avec un peu
d'ampleur sur le sommet de la tête, avec davan-
tage d'ampleur sur les côtés. Le chapeau peut
être le vrai chapeau ancien des Montreusiennes ou
celui adopté par les « Vaudoises », il y a deux ans,
plus commode et plus facile à porter, tout en res-
tant bien dans la note.

On peut porter sur le corsage de jolis fichus de
soie ou de laine anciens. Comme vêtement chaud
pour l'hiver, on recommande les grandes mant-
es de drap froncées, les châles vaudois, les châles de
lainage uni. Les châles-tapis, portés sous Napo-
léon III, ne font pas partie du costume, bien plus
ancien qu'eux.

La fantasiaie, le port de fleurs sur les bonnets,
les dentelles aux tabliers, les bijoux voyants sont
absolument déplacés et nuisent à la beauté du cos-
tume.

Les mitaines sont en soie noire filochée.

Qu'est-ce que l'âge. — C'est un fleuve que les fem-
mes s'efforcent de faire remonter vers sa source
quand il a coulé pendant trente ans.



PO SAVEY L'AVINI

(Patois kuétzou ou de la partie inférieure du
Canton de Fribourg.)

LOU nombrou dé tolyau et dé demi fou l'y
et bin tan gran ke s'on lè betavè in tziron
y poran krouvâ lou lè dè Nôtzay (pâ
shî dè Dzenèva, puske y dyon k'on lè porai fetchi
toia la populacion do mondou).

Kan dé lârè l'y an fè on krouyou kou kotié pâ;
kan ouna grahiâza ke vau sè beta la kouarda au
kou et ke ne sâ pâ tyin dè sè marthan y lè fau
prindre; kan ouna fenna dzalâza y vau savey se
son omou lè dzuyè dè la fissalla, êcètèra, êcètèra,
y van vutou kore vey ouna dè stau vaudeyzè kon
lan di dè devineuzè, peske y se gabon dè savey to
sin ke l'y et katchy, et mimamin l'avini. Stau
fémallè ke fan shî galé mihi, y fan dè dju dè
kârtè, le brâçon, lè kopon, et kan y révîron la
dama dè kâ o bin l'atzon dè strêfle, shin l'y et ga-
lyâ bon signou; ma se viron lou valè dè karon o
bin l'atzon dè pityè, o adon, to l'y et fotu. N'in
da ke vo pringnon lè man et vo guignon lou déchu
ei lou dèzo, là grantè et lè pilitè vèrè po vo dere
se vo-z-è onko grantin a vivre o bin se fau vo-z-in-
kotchî po passa l'arma a gautze; se vo-z-arey de
bouneu o bin de la méztance. Ne sè pâ se çau fé-
mallè l'y an fè dè patzè avoué lou dyabyou et se
l'è an dza vindu lo ârma davançou; mâ se l'avan

tiet lo malice po savey la veretâ, creyou bin ke ne
poran pa allâ bin lyin. Y vudrè assebin savey por-
tiet l'y a rin tiet dè fémallè ke fan shî konmerce.
Pau-t-ishre peske lè fémallè l'y an din la tiça onnâ
ruvetta ke lè-z-omou n'an pâ!

Tessè ou, istoire ke sè passâie vè ouna dè stau
sorcierè. Din la mèzon d'on gran signâ l'y avan
robâ on gro plya d'erdzin. Lou maître dyerçon kon
lè di l'intandan volé savey nekau l'y avé fè lou kou
Y va don avoué on autrou dyerçon vey ouna vylle
vaudeyza ke gâgnivè sa ya in fazin la devineuze.
Lèdou-z-omou arrouvon dè bon matin vè l'an-
hianna ke vin orâ la pouârta. Ma shu lou lindâ
y vey ke la pouârta îret tota kontcha avoué do
pako et dè stau z-â ke lou pouïro kemin lou retzou
l'essel tzigy au krâ! In vèyin sosse, la vylle sè
betet a bramâ et a kuerlâ. — Hâ, ke dezey, se savé
tyin l'y et lou gredin ke l'y a fè sin, l'y fotrè to pè
lè potet. Kan lè dou-z-omou l'y an voyu sosse, sè
son de: « Kemin sta devineuze porrey-she no dere
kué ly a rabâ lou plyat, puske ne pau pâ savey
shî ke l'y a kontchy sa pouârta? No seran bin fou
dè l'è bailly dè l'erdzin po no fère ingueuzâ. »
Adon sè son indallâ in lou fotin dè la vylle ba-
toille. Djan -D-zàtiel.

LE „FAIT-DIVERS“

D'ANATOLE TARDIVEAU

UN des meilleurs amis de notre journal, M.
Anatole Tardiveau, entraît hier soir pré-
cipitamment dans la salle de rédaction où
je me trouvais seul, attendant, comme secrétaire, le
premier numéro du tirage. L'air épouvanté, très
pâle, tremblant, il me frappa sur l'épaule et posa
sur mon pupitre, en pleine lumière, un feuillet de
copie, un fait-divers. Puis, toujours épouvanté et
de plus en plus mystérieux, il se retira à pas fur-
tifs en murmurant — avec un geste tragique de
ses mains agitées :

— Mon cher ami, c'est horrible!!!

Profondément impressionné par l'allure extra-
ordinaire d'Anatole Tardiveau, je n'eus point le
temps de l'interroger. Les formes étaient sous
presse, on allait rouler, mais, sachant combien cet
excellent ami tient à la publication rapide de sa
prose, je descendis quatre à quatre aux machines,
fis desserrer les formes et, grâce à la bonne volonté
de deux ou trois typos encore présents, le fait-di-
vers prit place à la deuxième page du journal.
L'allure inexplicable d'Anatole m'avait tellement
stupéfait que je pris à peine le temps de parcourir
sa chronique.

Là-dessus, je dormis comme un loir avec la
conscience du devoir merveilleusement accompli.

Or ce matin les *Nouvelles sensationnelles* —
c'est le titre du journal quotidien dont je suis se-
crétaire de rédaction, — publiait le fait-divers sui-
vant :

« Epouvantable accident. — Hier soir à 6 heu-
res, comme notre concitoyen M. Willy Schuler,
un vieillard respecté de tous, quittait sa villa de
Westend pour se rendre en ville, ainsi que depuis
des années, il a l'habitude de le faire, habitude
qu'il n'interrompt qu'au printemps de 1880, pour
quelques semaines pendant lesquelles il dut gar-
der le lit, ayant eu la jambe brisée comme il es-
sayait d'arrêter un cheval de fiacre emballé en
criant derrière la voiture et en faisant des gestes

« avec les bras, un essai qui effraya sans doute l'animal puisque, celui-ci, au lieu de s'arrêter comme il allait le faire, ayant ralenti sa course, s'enfuit plus rapidement; essai, d'ailleurs, qui à part les suites fort désagréables qu'il eut pour Schuler, fut rendu plus effrayant encore par la venue de « sa pauvre vieille belle-mère laquelle passait par « hasard dans la rue et dut être témoin de ce malheur. Dieu ait son âme ! Elle est morte il y a « environ trois ans, en sa 66^e année, doucement, « dans la ferme espérance d'une vie éternelle, car « elle était une bonne chrétienne, au cœur loyal « mais aussi sans fortune ayant été complètement « ruinée par l'incendie de 1849. Mais, ainsi va la « vie humaine ! Cet horrible malheur doit nous « servir à tous d'avertissement et nous enseigner « à vivre en pensant à la mort. Devant ce dénouement terrible, engageons-nous à délaisser dès aujourd'hui, et pour toujours, la *bouteille* si pleine « de conséquences malheureuses et imprévues. »

Le matin, en arrivant au journal, je trouve le rédacteur en chef, le numéro à la main, arpantant comme un fauve en cage, la salle de rédaction. Oh ! c'était un spectacle manquant absolument de drôlerie ! Il renversait les chaises, donnait du pied à son chien, brandissait son journal avec des gestes de désespoir et des cris de peaux-rouges... Enfin, un peu calmé, il m'entreprit. Cela encore manquait totalement de drôlerie. Comment avais-je pu laisser passer une semblable folie ? Il était donc impossible de me laisser seul une heure à la rédaction sans me voir accueillir toutes les insanités imaginables ? Le fait-divers entier de Tardiveau ne formait qu'une suite de phrases insensées incompréhensibles. De ma part, un tel acte était une anerie, une vulgaire anerie. Et faire desserrer les formes pour y introduire un tel morceau, non cela passait réellement les bornes, etc., etc., etc.

Moi, je pensais en silence : « Voilà donc ce qu'on s'attire par une bienveillance exagérée ! Si tu étais demeuré froid et insensible, si au lieu de l'émouvoir à la vue du visage bouleversé de Tardiveau, tu avais conservé ton calme, si tu avais simplement renvoyé le dit Tardiveau en lui annonçant que, les formes serrées, tu ne pouvais accepter sa copie, si... si... si... »

Et quelle est la récompense de cet excès d'aménité ? Mon renvoi immédiat illustré d'une série de noms d'animaux choisis parmi ceux qui, généralement, ne passent pas pour les êtres les plus spirituels de la création.

Maintenant, je veux — tout en sirotant mon café — lire encore une fois, attentivement, ce détestable fait-divers et voir si le rédacteur en chef est dans le vrai. Si c'est le cas, malheur à toi, Anatole Tardiveau.

Je viens de relire la chronique et dois avouer que la chose ne m'a pas paru très claire. Lisons encore une fois, très lentement.

Après une seconde lecture, l'histoire ne me paraît pas plus claire, au contraire, je suis de plus en plus désorienté.

J'ai relu cinq fois l'article, mais avec la meilleure volonté du monde je n'y pus trouver ni sens ni raison. Toute l'histoire ne supporte aucune sérieuse analyse. Est-il dit quelque chose de ce qu'est devenu Willy Schuler. Et d'abord qui est ce Schuler ? Dans quelle rue demeure-t-il. Il quitte sa maison à 6 heures, soit ; mais est-il arrivé en ville ou est-ce dans le trajet qu'un malheur est survenu ? Est-ce lui que ce terrible accident a frappé ? Lorsqu'on lit cet amas d'événements on croit apprendre quelque chose à ce sujet, mais bast ! rien, rien du tout !

La fracture de jambe de M. Schuler, vieille de quinze ans, constitue-t-elle peut-être le terrible accident, qui faisait gémir, hier soir, Tardiveau et l'amenait au milieu de la nuit à la rédaction des *Nouvelles sensationnelles*, comme s'il eût apporté un récit intéressant l'univers entier ? Ou bien ce terrible accident a-t-il frappé sa belle-mère et est-ce la perte de sa fortune dont il est question ? ou peut-être de sa mort survenue il y a trois ans ? Et pourquoi cet imbécile de Schuler crie-t-il et ges-

ticule-t-il derrière ce cheval emballé, puisque celui-ci voulait s'arrêter de lui-même ? Et comment pouvait-il arrêter un cheval galopant devant lui ? Qu'est-ce qui doit nous servir d'avertissement dans cette aventure insensée ? Où y a-t-il une leçon dans cet incompréhensible mic-mac ? Enfin que signifie cette « bouteille pleine de conséquence » ? Il n'est pas même sous-entendu que Schuler fût adonné à la boisson, ou bien est-ce sa belle mère ? ou bien le cheval ? A qui donc, pour l'amour de Dieu, cette mystérieuse bouteille a-t-elle affaire ?

Je crois, moi, qu'il eût été préférable pour tous que Tardiveau méprisât davantage la dite bouteille, peut-être ne fût-il pas devenu l'auteur d'un fait-divers insensé. J'ai lu et relu ce détestable article (les cheveux m'en dressent encore sur la tête) et je n'en ai rien, mais rien pu tirer. On a l'impression que *quelque part* à une époque *quelconque* un accident aussi *quelconque* est survenu à une personne non moins *quelconque*, mais où ? mais quand ? mais quoi ? mais à qui ?... néant

A l'avenir, si l'occasion se représente, il sera bon, j'imagine, de demander au sieur Tardiveau, quand celui-ci apportera de la copie, quelques explications complémentaires... Ou, mieux encore, envoyer au diable tous les Tardiveau-possibles, eux, leurs amis, leurs parents et leurs connaissances.

En attendant je suis balancé.

(Imité de l'anglais de Marc Twain.)

Progrès. — Une jeune demoiselle prend un cours d'équitation. Elle demande à son professeur :

— Eh ! bien, monsieur le professeur, ai-je fait quel-que progrès ?

— Certainement. Vous tombez déjà avec beaucoup plus de grâce qu'avant.

Il court encore. — Un voyageur ayant une visite à rendre dans un hôtel laisse son parapluie au portemanteau avec l'inscription suivante, bien en vue :

« Ce parapluie appartient à un homme qui peut « donner un coup de poing de la force de 250 livres. « Reviendrai dans dix minutes. »

La visite faite, il revient chercher son pépin, mais il trouve en place une autre carte ainsi libellée :

« Cette carte a été laissée par un homme qui peut « courir quarante kilomètres à l'heure. Reviendrai « pas ! »

MEURS D'AUTREFOIS

Le morceau que voici est extrait du Bulletin n° 8 de l'Association du Vieux Moudon. Il trouve un regain d'intérêt dans les mesures prises en Suisse ces dernières années contre les hôtes indésirables. Au seizième siècle, n'était pas admis qui voulait. On traitait son monde sur le volet.

MEMOIRE que aujourd'hui jeudi septième jour de may lan de nostre seigneur corrant mille cinq cent et quarante cinq est venuz yci en conseil par devant messeigneurs le chastellain¹, du conseil et dizanyers² de Moudon noble Glaude Derlens³ donzel de Vives proposant estre vray que luy des plaisant⁴ dung chien barbet lequell il avoit perdu vint en la croix blanche⁵ en laquelle se tient discret Anthoine Doutruyt et la trouva noble Guillaume Espaz⁶ auquel il dit : vous avez ung borgeoys de ceste ville lequell est larre⁷ car il ma derobe ung chien barbet ; laquelle parole il nentendoyt dire ne proferir contre la ville ne les borgeoys dycelle, sinon contre celluy

¹ Le châtelain est ordinairement un bourgeois de Moudon ; il préside le Conseil et la Cour de Justice. Il est le remplaçant du bailli. A cette date c'est Jacques Creaturaz, notaire.

² Les dizanyers, au nombre de 6, nommés par le Conseil, pour une année, représentent la population en face du Conseil inamovible.

³ Sans doute Claude d'Illens, co-seigneur de St-Martin de Vaud (Fribourg), fils d'Hugonin d'Illens de Vevey. (Mss. Dumont).

⁴ Regrettant.

⁵ La « Croix blanche », qui appartenait alors à Ant. Dutruit, était à la rue de Grenade ; ce fut plus tard le « Grand Cerf » puis l'« Hôtel Victoria » ; aujourd'hui c'est une maison particulière.

⁶ Un des dizanyers, qui sans doute avait rapporté le propos au Conseil.

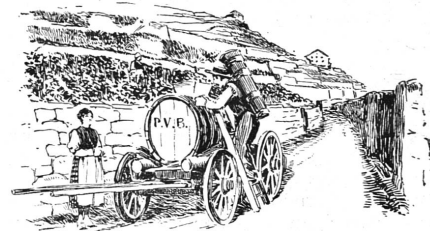
⁷ Voleur.

qui avoit et qui gardoit son chien barbet ; toutes-foys il entendoit⁸ que messeigneurs du conseil et dizanyers le prenoyent en aigreux et a groz desplaisir pour quoy a crie mercy ausdicts seigneurs de conseil et dizanyers, disant que il nen[ten] doit dire la dicte parolle aux deshonneur des dicts borgeoys et qui ne vouldroyt en aucune maniere dire ne parler contre la ville ne les dicts borgeoys et qui ne scavoit en eulx sinon qui estoient gens de bien⁹, pour quoi leur a prie et humblement requis qui leur plaise luy pardonner la dicte parolle pour ceste foys. Et avoir vehuz et cogneuz¹⁰ que le dict noble Glaude Derlens venoyt de bonne sorte et en humilité, pour lamour de Dieu et pour lamour de ses parens et amys les dicts seigneurs du conseil et dizanyers luy ont pardonne et pardonment pour ceste foys, reservant tousjours les droys de nous tres redoubtes seigneurs [de Beerne]. »

Voilà un texte que je copie dans le Registre du Conseil, coté E, f° X recto. Je le reproduis exactement en n'ajoutant que quelques signes de ponctuation indispensables, qui manquent absolument. J'ai conservé l'orthographe : on voit que le *l* ne se prononçait pas ; le greffier écrit indifféremment *qu'il* et *qui* ; *oi* ou *oy* se prononçait *ai* (par exemple on voit souvent écrit St-Elay pour St-Eloi).

L'intérêt de ce petit récit déjà relevé par M. Jolly dans l'*Eveil*, il y a une vingtaine d'années est de nous faire pénétrer un peu dans l'âme de nos ancêtres : la ville n'est pas peuplée d'habitants venus au hasard de n'importe où. La bourgeoisie forme un corps, dans lequel on entre en prêtant serment, et où l'on se tient étroitement uni, du moins en face de l'étranger. Le sentiment de la solidarité est si étroit que la simple allusion à la possibilité qu'il y ait un voleur parmi les bourgeois, est considéré comme une injure grave, une atteinte portée à l'honneur du corps tout entier.

Charles Gilliard.



STÉRILE ATTENTE

(Suite et fin.)

Passant outre aux récriminations de ma tante, mon oncle, satisfait à l'idée de pouvoir enfin conter son histoire favorite à quelqu'un qu'elle intriguait, poursuivait :

« Si je sais ?... Jean-Paul fut un de mes camarades d'école. Un beau gars qui promettait et dont notre bande était fière. Plus d'un — et j'en étais — envoyait son heureux destin : Le père de Jean-Paul était alors propriétaire du plus vaste domaine du village. Mais son fils nourrissait, déjà, d'autres idées. La ville exerçait sur son imagination juvénile et ardente une dangereuse fascination et, comme il s'y rendait fréquemment et n'en voyait que les aspects charmants et délectables sans jamais en soupçonner les pièges — pareil à ceux que le théâtre grise et séduit de la salle où tout apparaît féérique et merveilleux, où tout est pourtant si décevant de l'autre côté des jardins magnifiques et des villas princières dont les fleurs artificielles ou le riche mobilier flamboient aux feux menteurs de la rampe — Jean-Paul ne se rassasiait pas de tant d'enchantements. Ce n'est point qu'il eût la moindre intention de s'y installer et de désertier le foyer ancestral : trop de bien-être l'y attendait. Mais déjà il dédaignait les belles du village et se plaisait malignement à répondre aux avances tacites les plus tentantes par une sourire ironique et blessant. Plus

⁸ Apprenait.

⁹ Il ne connaissait personne qui ne fût homme de bien.

¹⁰ Ayant vu.